



Conseil économique et social

Distr. générale
10 août 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique

Bangkok, 21-24 novembre 2017

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des progrès accomplis par la région dans les quatre domaines de coopération et d'intégration économiques régionales, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030: renforcer la coopération financière régionale

Renforcer la coopération financière régionale en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Le programme de coopération et d'intégration économiques régionales énoncé dans la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, adoptée en décembre 2013, vise un triple objectif: a) donner au pays des instruments qui leur permettent de faire face à la volatilité financière et assurent la stabilité financière, notamment par des arrangements de coopération; b) renforcer les marchés financiers nationaux et établir des liens entre les marchés des différents pays; et c) promouvoir une mobilisation efficace des ressources, tant entre les pays qu'au sein de chacun d'eux. Conformément à la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le présent document expose les faits nouveaux en matière de coopération financière régionale et formule des recommandations visant à la resserrer, en insistant notamment sur la mobilisation des ressources nationales, le financement des infrastructures et la promotion de l'inclusion financière.

La Conférence ministérielle souhaitera peut-être examiner les recommandations figurant dans le présent document et donner son avis quant aux moyens de renforcer la coopération financière régionale ainsi que des indications au secrétariat sur la manière de soutenir ces efforts.

I. Introduction

1. La première Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, tenue en décembre 2013, a adopté la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique qui fixe un programme pour la coopération et l'intégration économiques régionales comportant quatre axes: a) progresser vers la formation d'un marché intégré; b) développer une

* E/ESCAP/MCREI(2)/L.1.

connectivité ininterrompue dans la région; c) renforcer la coopération financière; et d) accroître la coopération économique pour affronter les vulnérabilités et les risques communs. En ce qui concerne la coopération financière régionale, la Déclaration porte sur les aspects suivants: a) donner aux pays des instruments qui leur permettent de faire face à la volatilité financière et assurent la stabilité financière, notamment grâce à des arrangements de coopération pour obtenir un soutien financier sous forme de liquidités; b) renforcer les marchés financiers nationaux et établir des liens entre eux; et c) promouvoir une mobilisation efficace des ressources, tant entre les pays qu'au sein de chacun d'eux.

2. Les moyens de financement sont essentiels pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment pour la réalisation de l'objectif 17 qui met l'accent sur la nécessité d'améliorer la mobilisation de ressources nationales et de ressources financières supplémentaires provenant de sources multiples à l'intention des pays en développement. Le Programme 2030 accorde une très grande importance à la promotion de l'inclusion financière, notamment par un élargissement de l'accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux services financiers. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015, complète le Programme 2030 en ce qu'il contient de plus amples détails sur les domaines prioritaires de la coopération financière régionale, s'agissant notamment du soutien à la stabilité financière.

3. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dans sa résolution 73/9, a approuvé une feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. En ce qui concerne les moyens financiers, la feuille de route met en évidence les possibilités de coopération ci-après: a) poursuite des travaux de recherche et d'analyse et d'initiatives en vue de trouver un consensus en matière de financement pour le développement afin de renforcer les connaissances régionales dans le domaine du financement des infrastructures, notamment par des partenariats public-privé; b) activités de renforcement des capacités pour intégrer les questions de financement du développement à des domaines comme la mobilisation des ressources nationales; c) développement des capacités de mobilisation de ressources nationales et internationales; d) renforcement des partenariats pour une coopération efficace au service du développement; et e) promotion de l'inclusion financière¹.

4. Le présent document porte sur l'évolution récente observée dans les domaines prioritaires de la coopération financière régionale dont il est question dans la Déclaration de Bangkok et le Programme 2030 et sur des propositions visant à resserrer la coopération dans lesdits domaines. Il s'inspire des analyses et recommandations du Groupe de travail sur la coopération financière régionale qui s'est réuni à Bangkok, en novembre 2014 et mars 2015, ainsi que des résultats des discussions qui se sont déroulées dans les enceintes ci-après: soixante-douzième session de la Commission (mai 2016); Concertation de haut niveau sur la coopération et l'intégration économiques régionales pour le renforcement du développement durable en Asie et dans le Pacifique (Bangkok, avril 2017); et table ronde ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales à l'appui du Programme 2030, organisée en mai 2017 pendant la soixante-douzième session de la Commission.

¹ Voir E/ESCAP/73/31, annexe II.

II. Situation financière de l'Asie et du Pacifique

5. La situation financière de la région Asie-Pacifique se caractérise par une très grande diversité. L'éventail des systèmes financiers nationaux s'étend de quelques grands centres financiers diversifiés prospères, bien réglementés et globalement intégrés, à de nombreux marchés émergents de taille moyenne. Cependant, les marchés financiers dans la plupart des économies se caractérisent par un sous-développement en termes de taille, de liquidités et de maturité, ce qui empêche que l'épargne à long terme soit dirigée vers des investissements s'inscrivant dans la durée. De plus, l'intermédiation financière est une activité essentiellement bancaire dans la plupart des pays et l'innovation financière, notamment le capital-risque, ne joue qu'un rôle limité dans le financement des entreprises dans la plupart des économies.

6. Les banques ont tendance à privilégier les activités bancaires traditionnelles de dépôt et de prêt à la consommation pour les ménages et les grandes entreprises. Dans de nombreux pays, elles contribuent au financement du développement économique, de la promotion des exportations et des projets d'investissement publics et dans certains des plus grands pays de la région, notamment la Chine et l'Inde, plus de la moitié des actifs bancaires sont la propriété de l'État. Si le contrôle direct de l'État et les garanties implicites et explicites ont joué un rôle utile dans le développement, ils ont aussi contribué à soutenir des entreprises qui n'étaient pas rentables. Pour tout dire, les banques régionales n'ont pas encore pleinement utilisé tout leur potentiel pour aider au développement de systèmes financiers compétitifs et efficaces leur permettant de répondre avec plus d'efficacité aux exigences du Programme 2030.

7. En dépit du rôle dominant des banques dans les systèmes financiers de la région, les marchés de capitaux ont pris une ampleur considérable au cours des vingt dernières années. En 2016, la capitalisation des marchés boursiers de la région s'est élevée à 22,8 billions de dollars, soit 35 % de la capitalisation du marché mondial². La capitalisation des marchés boursiers des pays en développement de la région a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie, passant de 5,8 billions de dollars en 2006 à 16,5 billions de dollars en 2016. Toutefois, le développement des marchés boursiers s'est largement concentré dans quelques économies, la Chine, Hong Kong (Chine), l'Inde et la République de Corée représentant 81 % du total, ce qui signifie que les marchés boursiers des pays en développement n'ont pas été pleinement exploités. Pour ce qui concerne le développement des marchés des obligations libellées en devises locales, des progrès considérables ont été faits par les pays émergents de l'Asie de l'Est entre décembre 2006 et décembre 2016, le volume des marchés passant de 2,7 billions de dollars à 10,2 billions de dollars au cours de cette période³. Toutefois, ce marché reste dominé par les obligations d'État qui représentent 64,6 % du total.

8. Si l'on regarde l'indice de profondeur du marché financier établi par le Fonds monétaire international (FMI), qui met en évidence l'importance des marchés des titres et des obligations par rapport au produit intérieur brut (PIB), on s'aperçoit que telle est la situation. Par exemple, en Asie du Nord et du Nord-Est, l'indice a plus que triplé, passant de 0,22 en 1995 à 0,70 en 2014. En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, l'accroissement de la profondeur des

² Banque mondiale, Market capitalization of domestic companies, Indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante: <http://data.worldbank.org/indicator/CM.MKT.LCAP.GD.ZS> (site consulté le 18 août 2017).

³ Voir <https://asianbondsonline.adb.org/>. Les marchés émergents de l'Asie de l'Est sont la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la République de Corée, Singapour, la Thaïlande, le Vietnam et Hong Kong (Chine).

marchés financiers a été encore plus important bien qu'il soit parti d'un niveau plus bas de 0,05 en 1995 pour atteindre 0,25 en 2014. La sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale a également enregistré un progrès puisque son indice est parti d'un niveau encore plus bas de 0,02 en 1995 pour atteindre 0,09 en 2014⁴.

9. Par contraste, l'approfondissement des institutions financières de la région a été plus discret. L'indice des institutions financières qui mesure l'importance du crédit bancaire, des actifs des fonds de pension, des fonds communs de placement et des primes d'assurance, est passé de 0,52 en 1995 à seulement 0,60 en 2014 en Asie de l'Est et du Nord-Est tandis qu'il a reculé de 0,20 à 0,13 au cours de la même période en Asie du Sud-Est. Ce recul est imputé à un processus de désintermédiation sensible dû à la crise financière asiatique. Comme pour l'indice de profondeur des marchés financiers, l'Asie du Nord et centrale a enregistré une croissance robuste tout en étant partie d'un niveau bas (de 0,03 en 1995 à 0,13 en 2014).

10. L'exiguïté des marchés financiers de nombreux pays en développement de la région Asie-Pacifique s'accompagne d'une insuffisance dans la diversification des marchés financiers. Malgré des progrès dans les cadres réglementaires macroprudentiels, on hésite encore à suivre un mode de gestion des entreprises les exposant à des risques élevés. Il faut changer ce modèle de gestion pour que les marchés financiers puissent soutenir la mise en œuvre du Programme 2030. Les possibilités de renforcer l'inclusion financière, d'alimenter en crédit les secteurs insuffisamment financés ainsi que les petites et moyennes entreprises, de renforcer le financement pour le développement d'infrastructures durables et de promouvoir le financement de la lutte contre les changements climatiques, sont considérables.

III. Dispositifs existants à l'appui de la stabilité financière

11. Étant donné que les décisions de politique générale au niveau national peuvent avoir des effets systémiques profonds bien au-delà des frontières nationales, le Programme d'action d'Addis-Abeba a été conçu pour favoriser la coopération en vue de prévenir et de réduire les risques et les incidences de crises financières⁵. Favoriser la stabilité financière est également l'un des objectifs de la coopération financière régionale préconisés dans la Déclaration de Bangkok. À cette fin, il existe deux instruments importants de politique générale: une surveillance et un contrôle économiques efficaces ainsi qu'un soutien de trésorerie à court terme dans les situations d'urgence. La région de l'Asie et du Pacifique a fait des progrès dans ces deux domaines bien que ces progrès varient d'une sous-région à l'autre.

12. En ce qui concerne la surveillance économique sous-régionale, le Processus de surveillance de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a été le premier mécanisme institutionnel formel établi dans la région. Introduit en 1998, il permet de procéder à une évaluation critique par des spécialistes de la surveillance et du contrôle économiques dans le rapport annuel de l'ASEAN sur la surveillance. Ce rapport constitue une contribution majeure au débat de fond dans les réunions annuelles des ministres des finances de l'ASEAN.

⁴ Les chiffres ont été ajustés de telle sorte qu'une valeur de 1 représente la valeur de l'indice pour les États-Unis d'Amérique pour chaque année.

⁵ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe, par. 105.

13. Le Forum d'Examen et de Concertation économiques, introduit en mai 2000 est l'organe régional de surveillance économique des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales de l'ASEAN+3⁶. Il englobe l'évaluation de la situation économique mondiale, régionale et nationale, le suivi des flux de capitaux et des marchés monétaires de la région, la détermination des risques macroéconomiques et financiers et des politiques propres à les atténuer, le renforcement des systèmes bancaires et financiers et la participation de l'Asie dans la réforme du système financier international. Pour renforcer ce processus de concertation, les autorités du groupe ASEAN+3 ont créé en avril 2011 le Bureau de recherche macroéconomique de l'ASEAN+3 qui est chargé de la surveillance économique régionale.

14. Dans le Pacifique, l'Association des superviseurs financiers des pays du Pacifique, créée en 2002, examine, au cours de réunions périodiques, les problèmes de supervision et de surveillance. En Asie du Nord et en Asie centrale, la Communauté économique eurasienne, qui a été remplacée par l'Union économique eurasienne le 1^{er} janvier 2015, a lancé en 2009 le Fonds anti-crise en tant qu'arrangement financier régional conçu pour aider les pays membres à surmonter les conséquences de la crise financière et économique mondiale. En 2015, ce fonds a été transformé en Fonds eurasien pour la stabilisation et le développement qui soutient les membres dans leurs programmes d'ajustement tout en supervisant les mécanismes de surveillance.

15. En 1997, les autorités monétaires des cinq pays fondateurs de l'ASEAN ont créé l'Accord de crédit croisé de l'ASEAN, au titre du soutien à court terme aux pays connaissant des difficultés de balance des paiements. Petit à petit, le montant total disponible pour des transactions croisées a été porté de 100 millions à 2 milliards de dollars. L'Initiative de Chiang Mai, lancée en 2000, était un réseau d'accords bilatéraux de crédit croisé, combinant l'Accord de crédit croisé de l'ASEAN avec plusieurs des accords bilatéraux du même type conclus entre différents pays membres de l'ASEAN+3. En 2010 a été constituée la Multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai pour faire de ce réseau d'accords bilatéraux de crédit réciproque un arrangement unique pour la constitution d'une caisse commune de réserve se montant à 240 milliards de dollars. Les membres touchés par une crise demandant un apport de liquidités à court terme peuvent immédiatement obtenir une assistance financière pour un montant allant jusqu'à l'équivalent de 30 % de leur quote-part, les 70 % restants leur étant fournis dans le cadre d'un programme du FMI. L'absence, dans la région, de capacités pour la formulation et l'application de programmes efficaces d'ajustement en temps de crise a été l'une des principales raisons ayant rendu nécessaire l'établissement d'un lien entre la Multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai et les programmes du FMI.

16. Le Cadre sur les accords de crédit croisé de devises d'un montant de 2 milliards de dollars pour les membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) établi en 2012 par la Banque de réserve indienne, l'accord bilatéral de crédit croisé lancé à l'initiative de la Chine pour un montant de 230 milliards de dollars pour plus de 30 pays, activé en 2009 et, comme indiqué plus haut, le Fonds eurasien pour la stabilisation et le développement (EURASEC) pour un montant d'environ 8,5 milliards de dollars, offrant des crédits financiers et des prêts à l'investissement, sont d'autres exemples d'arrangements de crédit croisé de grande ampleur.

⁶ Le processus de concertation qui rassemble l'ASEAN, la Chine, le Japon et la République de Corée visait à renforcer la concertation au niveau des politiques, la coordination et la collaboration sur des questions financières monétaires et budgétaires communes.

IV. État actuel de la coopération dans le développement des marchés financiers

17. Moyen très utile pour la mobilisation de ressources financières, le développement des marchés financiers peut contribuer à la réalisation de la cible 17.3 du Programme 2030⁷. Plusieurs initiatives ont été prises en Asie et dans le Pacifique pour faire progresser la coopération dans le but d'élargir le marché financier. Deux grandes initiatives régionales ont été lancées: le Fonds obligataire asiatique introduit en juin 2003 lors de la Réunion des cadres des banques centrales de l'Asie de l'Est et du Pacifique et l'Initiative des marchés obligataires asiatiques, lancée en août 2003 par l'ASEAN+3. Le Fonds obligataire asiatique 1 prévoyait l'achat par les banques centrales d'obligations souveraines et quasi souveraines libellées en dollars des États-Unis émises par 8 des 11 membres de la Réunion des cadres des banques centrales de l'Asie de l'Est et du Pacifique sur leurs réserves de devises étrangères^{8,9}. Le Fonds obligataire asiatique 2 a été créé pour des achats portant sur 2 milliards de dollars d'obligations souveraines et quasi souveraines libellées en monnaie locale et pour la cotation de fonds obligataire en monnaie locale sur les marchés boursiers, notamment en Malaisie, à Singapour et à Hong Kong (Chine).

18. L'Initiative des marchés obligataires asiatiques a pour objectif de contribuer au développement des marchés obligataires en monnaie locale par la création de marchés primaires et secondaires robustes et l'amélioration de l'accès d'une base diversifiée d'émetteurs et d'investisseurs aux marchés. Seul un petit nombre de pays a un marché développé d'obligations de sociétés. L'ASEAN+3 se préoccupe actuellement de l'intégration des marchés obligataires régionaux grâce au Forum de marché obligataire de l'ASEAN+3 en harmonisant et en normalisant les pratiques et les réglementations des marchés ainsi que les procédures de compensation et de règlement s'appliquant aux transactions obligataires transfrontalières.

19. De même, le Forum du marché des capitaux qui comprend les régulateurs du marché des capitaux, se focalise sur l'harmonisation des règles et règlements et sur l'intégration des marchés financiers de la région, notamment par des normes de divulgation applicable aux offres transfrontières de titres. L'intégration financière étant un domaine dans lequel le rythme des réformes varie selon les pays, seuls quelques pays de l'ASEAN, à savoir la Malaisie, Singapour et la Thaïlande, ont adopté le classement croisé des actions par l'intermédiaire du projet Trading Link de l'ASEAN.

20. En Asie du Nord et en Asie centrale, les différentes parties de l'Union économique eurasiennne s'efforcent de créer un marché financier commun dans les secteurs des banques, des assurances et des titres d'ici à 2025. À cette fin, le Conseil de la Commission économique eurasiennne a approuvé en novembre

⁷ Mobilisation de ressources financières supplémentaires provenant de sources multiples pour les pays en développement.

⁸ Les membres de la Réunion des cadres des banques centrales de l'Asie de l'Est et du Pacifique sont les banques centrales de 9 économies de l'Asie de l'Est (Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, République de Corée, Singapour, Thaïlande et Hong Kong (Chine)), plus l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

⁹ Sean Kidney, Diletta Giuliani et Beate Sonnerud, « Public sector agenda for stimulating private market development in green securitisation in Europe », document directif, février 2017 (Londres, Centre for Climate Change Economics and Policy, 2017). Disponible à l'adresse: www.cccep.ac.uk/publication/public-sector-agenda-for-stimulating-private-market-development-in-green-securitisation-in-europe/.

2016 un projet de décret sur le développement d'un cadre théorique pour la création du marché financier commun de l'Union économique eurasienn¹⁰.

21. En Asie du Sud, la Fédération des bourses d'Asie du Sud a été créée en 2000 pour faciliter l'échange d'information et promouvoir la coopération entre ses membres tandis qu'ils s'efforcent de développer des marchés financiers et d'élaborer des normes communes pour l'introduction en bourse, le négoce, la compensation, et la protection des investisseurs. Dans les îles du Pacifique, le marché des capitaux est encore très peu développé. En 2000, la Bourse de Suva a été rebaptisée Bourse du Pacifique Sud et a établi une plateforme de cotation électronique en vue de devenir une bourse régionale.

22. Les contrôles sur la circulation des capitaux et l'absence d'instruments de couverture des opérations en devises sont un autre domaine qui doit s'inscrire dans le processus de développement des marchés financiers dans la région. Bien que la libéralisation progressive des comptes de capitaux ait permis d'élargir l'accès des investisseurs étrangers aux marchés, les non-résidents de certains pays ne sont pas autorisés à détenir et à négocier des titres nationaux. Ainsi, l'Inde impose des restrictions sur les investissements étrangers en obligations libellées en roupies tandis qu'en Thaïlande, les entités étrangères ne peuvent émettre que des obligations libellées en baht à condition qu'elles conservent les produits dans cette devise et les utilisent dans le pays¹¹.

23. Si l'on veut que les investisseurs institutionnels accroissent leurs opérations internationales, il faut des instruments de couverture tels que des swaps de taux d'intérêt et de devises. Des initiatives ont déjà été lancées à cette fin. Par exemple, la Banque centrale indienne a coopéré avec la Commission indienne des opérations de bourse pour permettre à des investisseurs institutionnels non-résidents de couvrir leurs risques sur les opérations en devises au moyen de contrats de devises à terme négociés en bourse. À l'échelon international, le Fonds de change a été créé pour instituer une protection en cas de décalage entre les taux de change des devises et les taux d'intérêt sur les marchés émergents éloignés et peu pourvus en liquidités. Ces services portent sur plus de 70 devises, dont 17 devises asiatiques. Toutefois, le coût de ces instruments de couverture peut être prohibitif, en particulier pour les marchés non fluides et sous-développés. Étant donné l'importance des instruments de couverture, il convient de s'attacher à développer les marchés régionaux de produits dérivés, en particulier pour protéger les monnaies des pays sous-développés de la région.

V. Besoins et sources potentielles de financement des infrastructures

24. Le Programme 2030 donne une place centrale au développement infrastructurel: 12 des 17 objectifs de développement durable ont un rapport direct avec les infrastructures. Toutefois, les besoins financiers dans ce domaine, qu'il s'agisse de nouveaux investissements ou de la modernisation du parc existant, sont considérables. La Banque asiatique de développement (BAsD) estime que la région devra investir 26,2 billions de dollars entre 2016 et 2030, soit 1,7 billion de dollars par an, pour répondre à ses besoins. Ce montant inclut 3,4 billions de dollars pour tenir compte des changements

¹⁰ Banque eurasiennne de développement, *Eurasian Economic Integration 2017* (Saint-Pétersbourg, 2017). Disponible à l'adresse: http://greater-europe.org/wp-content/uploads/2017/06/edb-centre_2017_report-43_eei_eng.pdf.

¹¹ Ila Patnaik et al., « Foreign investment in the Indian Government bond market », NIPFP Working Paper, n° 126 (New Delhi, National Institute of Public Finance and Policy, 2013). Disponible à l'adresse: www.nipfp.org.in/publications/working-papers/1691/.

climatiques. Le montant total se répartit comme suit: 14,7 billions de dollars pour l'électricité, 8,4 billions de dollars pour les transports, 2,3 billions de dollars pour les télécommunications et 800 milliards pour l'eau et l'assainissement¹². Pour les pays autres que la Chine, la BASD estime l'écart d'investissement dans le secteur des infrastructures – soit la différence entre les besoins d'investissement et les niveaux d'investissement actuels – à 5 % du PIB qu'ils projettent pour la période 2016-2020¹³. Ces besoins pourraient être encore plus importants si l'on y inclut le coût de la connectivité des infrastructures régionales et les exigences imposées par l'accroissement des populations urbaines. En même temps, selon le Programme 2030, le développement infrastructurel doit être inclusif, sans effet sur le climat et résilient.

25. Pour réduire cet écart d'investissement, les gouvernements doivent trouver des sources de financement appropriées¹⁴. À cet égard, les options de base sont les suivantes: a) financement budgétaire au niveau national, local ou au niveau d'un état; b) par le biais du consommateur sous forme de redevances ou de taxes d'utilisation; c) au moyen de subventions extérieures provenant d'organismes donateurs ou d'entreprises privées bien qu'en l'occurrence les possibilités soient ordinairement limitées; et d) grâce aux recettes commerciales provenant d'un actif public tel qu'une subvention pour le développement immobilier.

26. S'agissant des financements par les budgets nationaux, les responsables politiques peuvent accroître sensiblement les ressources disponibles pour financer les infrastructures en élargissant l'assiette fiscale, en augmentant les taux d'imposition des contribuables à hauts revenus et en améliorant les méthodes de contrôle. Pour la plupart des pays de la région, ce dernier point est prioritaire. De plus, l'amélioration de la gestion des dépenses, en réduisant par exemple les dépenses autres que celles affectées au développement, telles que les subventions dans leur ensemble, permettrait de dégager des ressources essentielles. Une meilleure utilisation des dépenses publiques dans les infrastructures permettrait de faire des économies significatives, notamment en sélectionnant mieux les projets, en assurant un entretien adéquat, en réformant les entreprises publiques et en maximisant l'utilisation des infrastructures existantes.

27. Dans de nombreuses économies de la région, la part des infrastructures financées par le secteur public représente environ 80 %, le reste étant pris en charge par le secteur privé et un tout petit pourcentage par les organismes publics de développement¹⁵. Toutefois, les gouvernements précarisés par des

¹² Banque asiatique de développement, *Meeting Asia's Infrastructure Needs* (Manille, 2017). Disponible à l'adresse: www.adb.org/sites/default/files/publication/227496/special-report-infrastructure.pdf.

¹³ Ibid. Ces estimations ont été calculées sur la base de données adéquates disponibles dans 25 pays en développement: Afghanistan, Arménie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États fédérés de Micronésie, Fidji, îles Marshall, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Kiribati, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sri Lanka, Thaïlande et Vietnam.

¹⁴ Les sources de financement appropriées renvoient à la fois au paiement des services infrastructurels et au remboursement des capitaux investis, souvent avec intérêt.

¹⁵ Georg Inderst, « Infrastructure investment, private finance and institutional investors: Asia from a global perspective »; ADBI Working Paper Series, n° 555 (Tokyo, Institut de la Banque asiatique de développement, 2016). Disponible à l'adresse: www.adb.org/publications/infrastructure-investment-private-finance-and-institutional-investors-asia-global.

difficultés budgétaires et un endettement insoutenable ne peuvent se permettre de trop recourir au financement public de leurs infrastructures.

28. Le financement des infrastructures nécessite que l'on dispose de devises étrangères et locales pendant de longues périodes. De ce fait, les marchés obligataires et boursiers ainsi que les investisseurs institutionnels nationaux jouent un rôle crucial. Toutefois, cela demande du temps. La plupart des pays en développement de la région se caractérisent par des marchés financiers de peu d'envergure, des politiques macroéconomiques et des réglementations incertaines, l'absence de réserve de projets viables et des difficultés à améliorer le processus de sélection des projets, de sorte qu'ils ont du mal à trouver des fonds sur les marchés financiers pour alimenter leur développement infrastructurel.

29. Ce sont les prêts consentis par les banques commerciales, les banques de développement multilatérales et autres institutions financières qui ont constitué la principale source de financement dans la région. De nouvelles banques de développement régionales, telles que la Banque asiatique d'investissements dans les infrastructures, ont élargi l'éventail des ressources disponibles pour le financement infrastructurel. Toutefois, les limites imposées aux prêts consentis aux pays et aux projets rendent souvent problématique le financement de vastes projets.

30. Lorsque les budgets publics et les capacités d'emprunt sont limités, les gouvernements établissent des partenariats avec le secteur privé. Au cours des quinze dernières années, le secteur privé a investi environ 650 milliards de dollars dans les pays en développement d'Asie dont 54 % ont servi à financer des projets dans le domaine de l'énergie, 33 % dans celui des transports, 10 % dans celui des technologies de l'information et de la communication (TIC) et 3 % dans celui de l'eau et de l'assainissement. Toutefois, la répartition a été très inégale et pour les petits pays en développement, le financement des investissements dans les infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé demeure difficile. De fait, 75 % des investissements de la région réalisés dans le cadre de ce type de partenariat ont été concentrés dans cinq grands pays: Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie et Turquie.

31. Il convient également de ne pas oublier que le coût privé du capital est généralement plus élevé que le coût du financement public étant donné que le secteur privé exige un rendement à la hauteur du risque encouru. Par conséquent, les partenaires privés au sein des partenariats demandent souvent des mécanismes de valorisation du crédit et/ou des garanties pour se prémunir contre les risques politiques et économiques. Les projets financés au titre de partenariats public-privé doivent créer une valeur ajoutée suffisante pour compenser les coûts élevés du financement et des transactions. À cela s'ajoute le fait que ces partenariats sont une source très prometteuse de financement dans les secteurs générateurs de recettes comme l'énergie ou les transports où les redevances des utilisateurs permettent d'obtenir un retour sur l'investissement.

32. Si les partenariats public-privé ne peuvent financer toutes les infrastructures nécessaires, ils contribuent pour une large part aux investissements infrastructurels. Ainsi, le secteur privé a financé environ 50 % des investissements dans les installations de production d'électricité en Asie du Sud-Est pendant la période 2000-2013¹⁶. De même, dans le secteur des

¹⁶ Pour obtenir des données historiques sur les investissements, voir l'annexe du document de l'Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook* (Paris, 2014). Pour les investissements privés, consulter la base de données sur la participation du secteur privé aux

transports, la contribution du secteur privé a représenté un pourcentage impressionnant de 34 % de l'ensemble des investissements dans la construction de routes et d'autoroutes en Inde dans le cadre du 11^e plan quinquennal (2007-2012)¹⁷. De plus, l'intérêt que représentent les partenariats public-privé va au-delà de l'aspect financier, ce mécanisme constituant une option attrayante en contribuant à des gains d'efficacité, au transfert des risques et à l'optimisation des coûts à toutes les étapes des projets.

33. Étant donné l'importance du financement des infrastructures, il convient de faire davantage pour encourager la coopération régionale en la matière. À cet égard, la CESAP a joué un rôle de premier plan dans la formulation des réseaux régionaux de transport tels que celui de la Route d'Asie et celui du Chemin de fer transasiatique, qui ont aidé les pays à hiérarchiser et à planifier leurs projets nationaux dans le secteur des transports. Ces efforts sont louables et doivent être poursuivis dans d'autres secteurs infrastructurels car ils permettent d'instaurer de la cohérence au sein de la région et aident les investisseurs potentiels à mieux comprendre le cadre plus large dans lequel s'inscrivent les projets infrastructurels nationaux. La diffusion des meilleures pratiques et la prise en compte de la durabilité dans les projets de partenariat public-privé sont également des domaines où la coopération régionale peut être utile.

VI. Mobilisation des ressources publiques nationales

34. Compte tenu des difficultés à lever des fonds privés pour le financement des infrastructures et de la forte demande de financement public pour mettre en œuvre le Programme 2030, il est essentiel de mobiliser des ressources publiques nationales supplémentaires. Toutefois, cela risque d'être difficile en Asie et dans le Pacifique car la région est l'une de celles où les recettes fiscales ont les niveaux les plus bas. Ces dernières années, les recettes fiscales totales ont représenté en moyenne 17,6 % du PIB dans la région contre 21,3 % en moyenne globale dans les pays en développement et 26,4 % dans les pays développés^{18,19}. Ce niveau ne surpasse que ceux du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dont les recettes provenant de sources non fiscales compensent largement le faible montant des recettes provenant de l'impôt.

35. Les pourcentages moyens de la région masquent de vastes disparités entre pays. De plus, la structure de l'impôt dans la région Asie-Pacifique penche davantage vers l'impôt indirect. Les impôts directs ne représentent que 37,6 % de l'ensemble des recettes fiscales contre 55,8 % dans les pays de l'OCDE. Cette différence n'est guère surprenante étant donné que les impôts indirects, tels que la taxe à la valeur ajoutée (TVA) ou les taxes à la consommation, sont plus faciles à gérer administrativement pour les pays en développement que les impôts directs. Néanmoins, cela n'est guère souhaitable car les impôts indirects tendent à être plus régressifs.

infrastructures de la Banque mondiale. Disponible à l'adresse: <https://ppi.worldbank.org/> (site consulté le 10 novembre 2016).

¹⁷ PricewaterhouseCoopers Private Limited, *The Road Ahead: Highways PPP in India* (n.p., 2012).

¹⁸ Moyenne calculée sur trois ans entre 2012 et 2014 ou sur les trois années les plus récentes pour lesquelles on dispose de données.

¹⁹ Le chiffre exclut les cotisations sociales que l'on considère normalement comme faisant partie de l'ensemble des recettes fiscales dans les pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Étant donné que les niveaux de cotisations sociales dans les pays en développement de l'Asie-Pacifique sont sensiblement moins élevés, on pourrait mieux évaluer le rendement fiscal des pays si l'on séparait le niveau des cotisations sociales des impôts.

36. Dans le même temps, la mobilisation des recettes publiques, en particulier l'imposition, devient de plus en plus un problème transfrontière à mesure que s'approfondissent graduellement l'intégration économique régionale et la mondialisation. L'abus des conventions fiscales, des paradis fiscaux ainsi que l'évasion et la fraude fiscales dans le secteur du commerce commencent à grever lourdement les recettes publiques dans tous les pays. Selon les estimations de l'OCDE, les pertes résultant de ces activités oscillent entre 100 milliards et 240 milliards de dollars par an²⁰.

37. La mobilité croissante à travers les frontières du capital et de la production engendre également une vive concurrence fiscale entre les pays qui cherchent à attirer les investissements étrangers et à pénétrer les marchés d'exportation, en particulier dans les pays en développement qui consentent des incitations fiscales coûteuses pour compenser la faiblesse des institutions de marché et un environnement commercial défavorable. Des données montrent que les incitations fiscales sont de manière générale plus répandues dans la région Asie-Pacifique que dans les autres régions.

38. Les impôts sur les revenus des entreprises sont également sur la sellette. Si la baisse des taux d'imposition des entreprises est un phénomène mondial, le problème semble être plus aigu en Asie et dans le Pacifique où les pays multiplient les incitations fiscales et réduisent les taux d'imposition pour attirer l'investissement étranger. À la différence des autres régions, la réforme de l'impôt sur les entreprises en Asie dans le Pacifique a consisté à réduire les taux et l'assiette. Une étude effectuée sur 14 pays de l'Asie et du Pacifique a permis de vérifier l'hypothèse selon laquelle les pays de la région se faisaient concurrence dans l'établissement des taux d'imposition des entreprises. Une étude récente du réseau d'audit KPMG a prévenu que le manque de coordination et d'harmonisation des politiques fiscales dans la région de l'ASEAN, en particulier dans le cadre de la Communauté économique de l'Association, risquait d'entraîner la poursuite de la concurrence fiscale, laquelle aurait des effets négatifs sur les bases d'imposition dans la région.

39. Les difficultés résultant de l'internationalisation des politiques fiscales rendent nécessaire une coopération efficace en matière d'impôts aux échelons régional et mondial ainsi que des actions conjointes par les parties prenantes: c'est là une condition préalable à toute solution viable. La coopération peut aussi contribuer de façon importante aux efforts nationaux visant à améliorer la mobilisation des recettes publiques et à appliquer des politiques de dépenses et des politiques fiscales incitatives par un vaste échange de connaissances, la concertation, l'apprentissage par les pairs et des activités ciblées d'assistance technique et de renforcement des capacités.

40. Un nouveau facteur concernant directement le financement du Programme 2030 est lié aux conséquences de l'urbanisation très rapide de la région. La croissance et la domination sans précédent des mégapoles dans la région Asie-Pacifique ont créé des difficultés considérables, sur le plan budgétaire, pour les gouvernements, en particulier les gouvernements municipaux. Une urbanisation durable exige des investissements publics dans les infrastructures urbaines et les services publics de l'ordre de billions de dollars alors que les municipalités de la région sont souvent mal outillées pour relever un tel défi. Presque tous les pays d'Asie sont victimes de graves déséquilibres verticaux, les dépenses des gouvernements infranationaux dépassant de loin leurs recettes. En conséquence, beaucoup de villes de la région s'endettent rapidement, ce qui menace de déstabiliser tout le système financier.

²⁰ Voir www.oecd.org/tax/beps/.

41. Dans les pays développés, les taxes foncières financent souvent le gros des dépenses des municipalités. Dans les pays en développement, en revanche, les municipalités ne peuvent disposer que d'une fraction des taxes foncières, faute de capacités et d'institutions, d'une culture fiscale solide et de systèmes d'enregistrement des biens immobiliers pleinement développés. Les villes de la région doivent donc trouver un éventail diversifié de moyens de mobilisation des recettes incluant non seulement les taxes immobilières mais également les impôts locaux sur les entreprises et sur le revenu, les redevances et des solutions innovantes telles que des taxes sur la valeur des terrains, des taxes sur les transports et sur le carburant. Il est par conséquent souhaitable d'accorder aux municipalités une plus grande marge de manœuvre dans la gestion des budgets locaux tout en renforçant leurs responsabilités à cet égard.

42. Cela étant, la coopération mondiale et régionale dans le domaine fiscal s'est accélérée. Au niveau mondial, les signataires du Programme d'action d'Addis-Abeba se sont engagés à coopérer sur une plus grande échelle dans ce domaine. Ils ont également accueilli avec satisfaction de nouvelles initiatives d'organisations internationales et de groupes de pays pour lutter contre l'évasion fiscale transfrontière, améliorer la transparence des politiques fiscales au niveau international et renforcer la coordination des politiques entre pays.

43. Au niveau régional, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Europe ont été à l'avant-garde de la coordination des politiques fiscales sur le plan régional, de l'échange de connaissances et du renforcement des capacités grâce à des organisations régionales de coopération fiscale comme le Forum africain sur l'administration fiscale, le Centre interaméricain des administrations fiscales et l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales. Ces organisations ne constituent pas seulement une plateforme centrale pour la coopération fiscale régionale, elles jouent également un rôle significatif en apportant leur soutien aux engagements pris par leurs régions respectives en matière de coopération et de réforme fiscales au niveau international par la coordination des positions et des contributions au niveau régional et par un soutien ciblé dans la mise en œuvre tenant compte du contexte local.

44. À l'inverse, la région Asie-Pacifique ne dispose toujours pas d'une large plateforme régionale pour la coopération en matière d'imposition et de finances publiques. Si un certain nombre d'enceintes sous-régionales qui ont été créées ont donné de bons résultats, comme le Groupe d'études sur l'administration et la recherche fiscale en Asie et l'Association des administrateurs fiscaux des îles du Pacifique, elles n'ont qu'une action et des capacités limitées tandis que les économies les moins avancées et les petites économies en développement de la région ne sont pas adéquatement représentées au sein des mécanismes globaux et régionaux de coopération fiscale.

45. Une coopération et un soutien inclusifs et limités s'étendant à l'ensemble de la région ont empêché l'Asie et le Pacifique de contribuer de manière proactive et substantielle aux initiatives en cours de coopération et de réforme fiscales au niveau mondial. Comparée aux autres régions en développement dotées d'enceintes régionales plus larges, plus institutionnalisées et mieux financées, la région Asie-Pacifique, en particulier les pays en développement de la région qui ne sont pas membres de l'OCDE ou du Groupe des Vingt, est largement demeurée passive dans les processus et négociations internationaux de normalisation fiscale. Ces pays n'ont pas su parler d'une seule voix dans ces négociations ni saisir les occasions d'apporter une contribution régionale constructive.

VII. Promotion de l'inclusion financière

46. Le Programme d'action d'Addis-Abeba appelle les pays à mettre en œuvre de vastes stratégies pour renforcer l'inclusion financière, notamment au moyen des diverses institutions financières, de la réglementation et d'outils innovants. Il engage les pays à renforcer le développement des capacités des pays en développement, en particulier par le système de développement des Nations Unies et encourage la coopération et la collaboration entre les initiatives visant à améliorer l'inclusion financière. Il préconise également l'élargissement de l'apprentissage par les pairs et de l'échange d'expérience entre pays et régions, notamment par le biais de l'Alliance pour l'inclusion financière et des organisations régionales²¹.

47. L'inclusion financière a un objectif important qui est de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au crédit. Ce type d'entreprise constitue la majorité dans tout pays et joue un rôle fondamental dans la création d'emplois, le développement des qualifications et la diffusion du savoir technologique. Des études ont également montré que l'accès aux moyens financiers contribue à la création de nouvelles entreprises qui sont généralement dynamiques et créatives²². Cela dit, ces entreprises doivent, pour tirer pleinement parti de leur potentiel, surmonter un obstacle de taille, à savoir les difficultés d'accès au crédit et aux services financiers. Ceci s'explique en grande partie par le fait que les institutions financières, en particulier les banques commerciales, partent souvent du principe que les prêts aux petites et moyennes entreprises sont trop risqués et peu intéressants en raison des coûts très élevés des transactions.

48. Outre les banques commerciales, les institutions de microfinancement qui comprennent les organisations à but non lucratif et les organisations non-gouvernementales, les groupes d'auto-assistance, les entreprises inclusives et des entreprises sociales, offrent une vaste gamme de services financiers aux pauvres et au micro- et petites entreprises, ainsi qu'aux jeunes pousses. Les institutions de microfinancement, dont la banque Grameen au Bangladesh a été l'initiatrice, ont recouru à des solutions innovantes comme le modèle de responsabilité partagée et le prêt sans garantie qui n'ont entraîné que très peu de cas de défaut de paiement. Ces dernières années, toutefois, certains marchés de microfinancement sont devenus saturés avec pour effet un surendettement des emprunteurs qui recouraient excessivement au crédit auprès de multiples institutions de microfinancement et autres sources informelles de crédit²³. Cette situation met en lumière l'importance de réglementer de manière efficace ces institutions.

49. Pour étendre le crédit aux petites et moyennes entreprises par les institutions financières privées, les organismes de prêt des pays, comprenant les bureaux de crédit, les agences de garantie du crédit et les registres des sûretés, doivent être améliorés. Les banques nationales de développement peuvent également jouer un rôle essentiel dans l'octroi de financement aux petites et moyennes entreprises dans des secteurs particuliers d'importance stratégique grâce à des produits innovants comme des programmes d'accélération de la croissance. En outre, les nouveaux établissements qui

²¹ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe, par. 33 et 39.

²² Banque mondiale, *Finance for All? : Policies and Pitfalls in Expanding Access* (Washington, D.C., 2008). Disponible à l'adresse: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/6905>.

²³ Jessica Schicks et Richard Rosenberg, « Trop de micro crédit? Une enquête sur la réalité du surendettement », Étude spéciale du CGAP, n° 19 (Washington, D.C., Banque mondiale 2011). Disponible à l'adresse : <http://documents.worldbank.org/curated/en/553421468148522571/Too-much-microcredit-A-survey-of-the-evidence-on-over-indebtedness>.

offrent des services financiers en utilisant de nouveaux outils technologiques, ouvrent des perspectives très intéressantes pour répondre aux besoins financiers des petites et moyennes entreprises, mais encore faut-il qu'une réglementation appropriée soit en place. La difficulté principale pour les régulateurs est de trouver le bon équilibre entre la nécessité de faciliter l'innovation et de préserver la stabilité financière.

VIII. Suggestions pour l'avenir

50. On trouvera ci-après, en guise de conclusion de l'analyse qui précède, un certain nombre de suggestions visant à approfondir la coopération financière régionale de manière à ce qu'elle contribue mieux à la mise en œuvre du Programme 2030. La Conférence ministérielle souhaitera peut-être examiner ces recommandations et donner son avis sur les moyens par lesquels la région Asie-Pacifique peut stimuler la coopération financière et par lesquels le secrétariat peut soutenir ces efforts.

A. Stabilité financière

51. Les filets de sécurité financiers régionaux existant offrant des liquidités à court terme en dehors des programmes de prêt d'urgence du FMI sont utiles pour faire face avec efficacité aux risques résultant de la volatilité croissante des marchés financiers et des courants de capitaux. Pour évaluer l'efficacité de ces dispositifs on pourrait envisager les éléments suivants:

- Ces dispositifs doivent être souples quant à leur utilisation et être à même de réduire les risques à court terme liés à la volatilité des marchés financiers et des flux de capitaux ainsi que des fluctuations de grande ampleur des taux de change;
- Les dispositifs existants devraient s'appuyer sur un système robuste de surveillance régional lui-même encadré par des politiques macroprudentielles harmonisées et applicables;
- Il faudra faire en sorte de réduire progressivement la fragmentation actuelle des dispositifs et des cadres sous-régionaux et viser à long terme l'établissement d'un cadre de gestion des crises à l'échelle régionale;
- La capacité des mécanismes sous-régionaux de surveillance et de coordination, tels que la Multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai, devrait être renforcée afin qu'ils puissent compléter les programmes de soutien d'urgence du FMI actuellement en place. À cette fin, il faut que la région développe des capacités pour formuler des conditions applicables aux prêts d'urgence et veiller à ce qu'elles soient remplies.

B. Coopération sur les marchés financiers

52. Les marchés financiers étant insuffisamment développés dans la région, une grande part de l'épargne est investie dans des économies plus « matures » en dehors de la région. Pour empêcher que ces fonds ne quittent la région, les institutions et les marchés financiers nationaux doivent être modernisés. Pour ce faire, il faut renforcer l'offre et la demande sur les marchés des capitaux en diversifiant la base des émetteurs et investisseurs. À cet égard, il convient d'encourager les investisseurs institutionnels nationaux ayant des perspectives à long terme, tels que les compagnies d'assurances, les fonds de pension et les sociétés de gestion d'actifs.

53. De même, il y a lieu de renforcer l'infrastructure des marchés financiers, notamment de réguler l'émission, la négociation des obligations et des valeurs mobilières, le fonctionnement des systèmes de paiement et les mécanismes de compensation et de liquidation transfrontières. Une infrastructure efficace est essentielle pour l'exécution rapide des ordres d'achat, ce qui contribue à la liquidité du marché. Elle contribue également à renforcer la confiance des émetteurs et des investisseurs dans l'intégrité et l'équité du processus de détermination des prix, éléments qui sont nécessaires pour leur participation au marché.

54. En outre, les différences de normes et de conditions peuvent empêcher les investisseurs d'évaluer de manière crédible les possibilités d'investissement dans de multiples pays. Il faut donc des partenariats efficaces avec les régulateurs financiers et boursiers internationaux pour harmoniser les réglementations financières pertinentes et améliorer la gouvernance d'entreprise pour faciliter les opérations boursières entre les pays. C'est ainsi que l'on contribuera au développement d'un marché financier régional à un stade ultérieur. Des accords de reconnaissance mutuelle pourraient également jouer un rôle utile à cette fin.

55. La plupart des économies de la région, à l'exception du Japon, de la République de Corée, de Singapour et de Hong Kong (Chine), impose des restrictions sur les opérations de change qui constituent un obstacle au renforcement de l'intégration financière régionale. Si ces restrictions peuvent contribuer à atténuer les vulnérabilités dues aux sorties de capitaux, elles peuvent avoir des conséquences néfastes sur le niveau des investissements des investisseurs institutionnels non-résidents et sur les transactions transfrontières. Par conséquent, la libéralisation des comptes de capital doit intervenir graduellement et s'accompagner de la mise en place de politiques macroprudentielles appropriées pour préserver la stabilité financière à mesure qu'augmente le volume des transactions transfrontières.

C. Financement du développement infrastructurel

56. Vu l'ampleur des besoins en investissements dans les infrastructures, des sources de financement autres que le secteur public doivent être recherchées. Tandis que le secteur bancaire a joué un rôle majeur en matière de financement, les marchés financiers devraient compléter ces ressources en constituant un autre mécanisme d'intermédiation entre investisseurs et promoteurs de projets. Pour mieux comprendre comment les marchés financiers peuvent soutenir le développement des infrastructures le plus efficacement possible dans la région, il est nécessaire d'effectuer des études nationales et régionales prenant en compte l'expérience internationale et les caractéristiques diverses des pays de la région Asie-Pacifique.

57. Par ailleurs, le processus de sélection des projets infrastructurels doit être amélioré afin que le financement soit réservé en priorité à des projets qui contribueront le plus à la mise en œuvre du Programme 2030, c'est-à-dire qui garantiront un développement infrastructurel inclusif, sans effet sur le climat et résilient. À cet effet, il convient d'adopter un point de vue régional et une démarche plurisectorielle. Dans le premier cas, il s'agirait d'envisager chaque projet en fonction des besoins de la région et dans le second, d'évaluer soigneusement les avantages et les inconvénients économiques sociaux et environnementaux de chaque projet pour ne retenir que ceux qui auront le plus d'effets bénéfiques dans les trois dimensions du développement durable.

58. Les projets transfrontières passent souvent au second plan par rapport aux projets nationaux parce que ces derniers comportent moins de risques et

qu'ils mettent moins de temps à mûrir. Les premiers sont toutefois essentiels pour réaliser la connectivité régionale. La mise en place de mécanismes de financement particuliers pour ces projets pourrait contribuer à les mettre au premier plan en servant de plateforme de coordination entre les pays participants. Ces mécanismes pourraient revêtir différentes formes, telles qu'un dispositif de préparation de projets exclusivement transfrontières ou des instruments de financement mixte prêts-subventions pour améliorer leur viabilité financière.

59. Les gouvernements pourraient aussi, pour compenser l'insuffisance des budgets publics et de leurs capacités d'emprunt, envisager de faire participer le secteur privé par des partenariats public-privé et élaborer des stratégies de financement cohérentes pour réduire les écarts de financement des infrastructures. Pour inciter le secteur privé, les gouvernements doivent créer des conditions favorables, notamment en adoptant des politiques cohérentes, en fixant des priorités claires et des délais pour l'élaboration des projets et établir un cadre juridique et régulateur précis. Il importe de veiller à ce que les risques soient correctement répartis entre les partenaires publics et privés.

D. Mobilisation des ressources nationales

60. Étant donné le faible coefficient de pression fiscale dans la région, les possibilités de renforcer la mobilisation des ressources nationales sont considérables. À cette fin, il faut que la région Asie-Pacifique adopte une approche et une vision régionales des stratégies et politiques de financement public, ce qui nécessite que l'on repense et que l'on réévalue les politiques et pratiques en vigueur associées aux principes de développement durable, ainsi que les défis et priorités de la région comme l'urbanisation rapide et les inégalités croissantes. Cette vision devrait s'inspirer des leçons et de l'expérience acquises en matière de politique dans la région et du contexte institutionnel, culturel et historique local. Une telle démarche irait également dans le sens d'une action nationale pour accroître les recettes publiques et mettre en œuvre des politiques fiscales et de dépense appropriées pour le développement durable.

61. Les décideurs, les administrateurs fiscaux et les organisations régionales et sous-régionales pertinentes de la région Asie-Pacifique doivent ouvrir une large concertation pour discuter des difficultés que rencontre la région pour renforcer la mobilisation des ressources nationales. À cet égard, la CESAP peut mobiliser ses mécanismes intergouvernementaux, comme le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement, en collaboration étroite avec les partenaires de développement. Il est également important de faciliter les échanges de connaissances et d'enseignements dans le domaine des politiques et des données d'expérience, et de coordonner les initiatives de renforcement des capacités dans des domaines tels que:

- Les politiques fiscales et de dépenses publiques au service du développement inclusif et durable;
- Les réformes fiscales internationales et leurs incidences pour les pays en développement de la région;
- Les défis locaux spécifiques tels que celui représenté par le financement public municipal en matière d'urbanisation;
- Les questions intersectorielles telles que les contrats sociaux dans le domaine des dépenses publiques responsables et efficaces et du consentement du contribuable concernant la mobilisation durable des recettes.

E. Inclusion financière

62. Il importe d'élargir l'accès aux services financiers pour réduire la pauvreté et promouvoir la croissance économique et la création d'emplois grâce au dynamisme des petites et moyennes entreprises. À cet égard, les entreprises spécialisées dans les technologies financières constituent un énorme potentiel pour renforcer l'inclusion financière. Toutefois, des risques peuvent peser sur la stabilité financière si l'expansion de l'accès au crédit se produit trop rapidement. Les risques potentiels sont notamment le surendettement des emprunteurs ayant de faibles revenus, la mobilisation illégale de dépôts, la fraude, les coûts de transaction élevés et l'exploitation des clients.

63. Pour prévenir ces risques, il convient de mettre en place des cadres réglementaires et de supervision adaptés, qui soient de nature à appuyer le développement de l'inclusion financière. À cet égard, il faudrait envisager une approche proportionnée en matière réglementaire, consistant à ajuster les normes prudentielles en fonction du profil de risque et de l'importance systémique de certaines banques ou établissements de microfinancement. En outre, la nécessité s'impose de renforcer les capacités dans le domaine de l'élaboration et de l'application de nouvelles règles visant à promouvoir l'inclusion financière; la CESAP, en tant que plateforme intergouvernementale englobant l'ensemble de la région, pourrait jouer un rôle important en la matière.

64. Il importe également de développer l'éducation financière auprès des nouveaux utilisateurs de services financiers et de renforcer les régimes de protection des consommateurs. Il faut aussi renforcer les infrastructures financières, en particulier pour veiller à ce que les transactions financières aient lieu en temps opportun et en toute sécurité.

65. Pour approfondir la coopération régionale dans ce domaine, les États membres de la CESAP voudront peut-être envisager la possibilité de créer un groupe de travail intergouvernemental pour encourager l'inclusion financière dans la région.